

3 mars, 2022



Programme de bourses pour les journalistes émergents

Une initiative de J-Schools Canada/Écoles-J Canada, de la Fondation du journalisme canadien et Meta Journalism Project

Demande de participation

Nom du collège ou de l'université

Nom du programme

Coordonnées du programme

Nom

Titre/Poste

Courriel

Téléphone

Statut du programme

Mon programme est/sera un MEMBRE ACTIF en règle avec J-Schools Canada/Écoles-J Canada à compter du 1er mai 2022.

Mon programme est/sera un NOUVEAU MEMBRE en règle avec J-Schools Canada/Écoles-J Canada à partir du 1er mai 2022.

3 mars, 2022

Informations sur le transfert électronique de fonds du programme

N° d'institution

N° de compte

N° de transit

Accord du Programme de bourses pour les journalistes émergents

J'ai lu les directives du Programme de bourses pour journalistes émergents dans l'Annexe A.

Au nom du programme tel que nommé ci-dessus, je m'engage à respecter les directives et les critères énoncés à l'annexe A..

Nom (caractère imprimé)

Date

Comment soumettre votre demande

Identifiez ce fichier PDF rempli en indiquant le nom de l'institution concernée par la candidature à l'EJBP (par exemple, candidature à L'EJBP Kings)

Joignez le fichier PDF à un e-mail ayant le même objet (par exemple, candidature à l'EJBP Kings)

Envoyez votre demande complétée - et correctement identifiée - à jschoolscanada2@gmail.com

Questions? Contactez Tim Currie, vice-président de J-Schools Canada/Écoles-J Canada, à jschoolscanada2@gmail.com

ANNEXE A

Programme de bourses pour les journalistes émergents

Une initiative de J-Schools Canada/Écoles-J Canada, de la Fondation pour le journalisme canadien et du Meta Journalism Project.

Directives pour les membres de J-Schools Canada/Écoles-J Canada

Résumé

J-Schools Canada/Écoles-J Canada, en collaboration avec la Fondation pour le journalisme canadien et le Meta Journalism Project, offre aux établissements membres l'opportunité de financer un nombre limité de possibilités de développement de carrière pour les étudiants en 2022-2023.

Cette opportunité d'un an permettra aux établissements membres approuvés d'avoir accès à une part égale de 200 000\$, qui pourrait profiter à un maximum de 100 étudiants à travers le Canada.

Objectif

Plusieurs étudiants ont du mal à assumer le coût de leurs études tout en cherchant à acquérir une expérience concrète dans leur domaine choisi. L'accès à de telles opportunités peut être particulièrement difficile pour les étudiants issus de groupes sous-représentés. .

Le programme de bourses pour les journalistes émergents vise à supporter les étudiants à acquérir une expérience pratique qui leur permettra de trouver un emploi intéressant après l'obtention de leur diplôme. Il se propose d'aider tous les étudiants en journalisme à vivre des expériences professionnelles formatrices - celles qui, par la suite, les aideront à rejoindre la prochaine génération de journalistes et à faire progresser l'industrie dans son ensemble.

Le plus grand nombre d'étudiants possible sera soutenu tout en offrant un montant significatif à chaque bénéficiaire.

Comment cela fonctionne-t-il?

- Les institutions membres font une demande à la JSC-ÉJC pour accéder à une partie égale du financement. Le montant exact dépend du nombre d'institutions participantes. (La JSC-ÉJC compte actuellement 19 membres en règle).
- La Fondation pour le journalisme canadien transférera un dépôt estimé entre 8 000 et 12 000 dollars à chaque membre approuvé de la JSC-ÉJC, qui sera distribué aux étudiants pour des montants compris entre 2 000 et 5 000 dollars.
- Les établissements membres de la JSC-ÉJC invitent les étudiants à postuler pour le financement de leur programme. Ils paient les étudiants retenus en interne en utilisant les systèmes financiers propres à leur établissement.
- Les étudiants participent aux opportunités de développement de carrière, telles qu'approuvées par leur établissement, au cours de l'année universitaire 2022-23.

- Les établissements membres communiquent les noms des étudiants participants et les montants reçus à la JSC-ÉJC, qui partagera les informations avec la Fondation pour le journalisme canadien et le Meta Journalism Project, et annoncera publiquement les bénéficiaires.
- JSC-ÉJC, en partenariat avec ses établissements membres participants, sélectionne un nombre limité d'étudiants, qui apparaîtront publiquement, en se concentrant sur la façon dont ils utiliseront les fonds pour poursuivre des opportunités enrichissantes pour leur carrière.

Critères pour les institutions membres posant leur candidature au programme

1. Les membres institutionnels de JSC-ÉJC peuvent poser leur candidature. (Les membres individuels ou associés ne comptent pas).
2. Le statut de membre de l'institution doit être en règle au 1er mai 2022. (Avec leur demande d'adhésion 2022-23 soumise et le paiement reçu.) Pour des informations sur la façon de renouveler ou de devenir un nouveau membre, veuillez consulter l'onglet Inscription de notre site Web : <<https://j-ecolesscanada.ca>> / <<https://ecolessjcanada.ca>>
3. Un établissement membre soumettra une seule demande de financement. Si elle est approuvée, elle attribuera ensuite ce financement en interne à plusieurs étudiants pour des opportunités au cours de l'année académique 2022-23.
4. L'établissement membre doit transférer tous les fonds attribués aux étudiants individuels. Les montants doivent être compris entre 2 000 et 5 000 dollars par étudiant.
5. L'établissement membre attribuera des fonds pour des opportunités pour les étudiants qui répondent aux critères suivants :
 - a) Soutenir un étudiant remplissant une exigence ou une option académique impliquant un apprentissage lié à la carrière dans la pratique du journalisme. Il s'agit généralement d'un apprentissage, en personne ou en ligne, auprès de professionnels du domaine qui sont externes à l'établissement - habituellement, mais pas exclusivement, une organisation médiatique ou un journaliste.
 - b) Aide un étudiant à saisir une opportunité jugée particulièrement utile pour ses études et directement liée au développement de sa carrière professionnelle. Il peut s'agir, par exemple, d'une participation collaborative extrascolaire à un journal de campus ou à un podcast.
6. L'établissement membre accepte de fournir à la JSC-ÉJC le nom des étudiants participants, les montants qu'ils ont reçus et une brève description de la participation de chaque étudiant. Cette information sera partagée avec la Fondation pour le journalisme canadien et le Meta Journalism Project, et sera diffusée publiquement dans le cadre d'un rapport sur les résultats du programme. L'établissement membre effectuera cette démarche à la fin du trimestre universitaire au cours duquel l'opportunité pour les étudiants a eu lieu.
7. L'établissement membre accepte de soumettre à la JSC-ÉJC un court profil d'au moins un étudiant participant (~400 mots), incluant une photo, dans le cadre du rapport public. Les profils des étudiants apparaîtront sur le site Web de la JSC-ÉJC et pourront également être publiés par la FCJ et Meta.
8. L'établissement membre s'engage à obtenir les dérogations nécessaires de la part des étudiants sélectionnés pour participer au programme afin de publier l'information telle que décrite aux points 6 et 7 ci-dessus. Voir l'annexe B pour une suggestion de langage.

Critères pour les étudiants qui présentent une demande d'admission dans leur établissement agréé

- 1 Les étudiants seront inscrits à temps plein ou à temps partiel dans un programme de journalisme ou un programme menant à un diplôme.
2. Les étudiants acceptent d'être reconnus publiquement comme des participants.

Calendrier et échéances

1. **1er juin 2022** : date limite pour que les institutions membres remplissent le formulaire de demande de participation à cette initiative.
2. **1er juillet** : le JSC-ÉJC détermine le nombre total d'institutions approuvées, ce qui détermine le montant exact à distribuer à chaque programme.
3. **Juillet et août** : Les programmes sont informés de leur statut et, s'ils sont approuvés, du montant qu'ils recevront.
4. **Juillet et août** : Les programmes définissent leurs propres critères détaillés de participation et d'approbation des étudiants, sur la base des critères généraux définis par la JSC-ÉJC et la Fondation pour le journalisme canadien.
5. **Juillet et août** : L'argent est transféré de la Fondation pour le journalisme canadien aux institutions membres.
6. **1er septembre** : les programmes annoncent le programme à leurs étudiants et ouvrent les candidatures.
7. **Septembre 2022 à août 2023** : Les étudiants sont sélectionnés et complètent leur participation
8. **15 décembre 2022 / 15 avril 2023 / 1er septembre 2023** : Dates limites de fin de session pour la liste des bénéficiaires. Chaque programme doit soumettre à la JSC-ÉJC le nom des participants sélectionnés, les montants accordés et une description de ~25 mots de l'opportunité financée. Ces informations doivent être soumises à la fin du trimestre au cours duquel l'opportunité de carrière a été réalisée.
9. **15 décembre 2022 / 15 avril 2023 / 1er septembre 2023** : Comme indiqué ci-dessus, chaque programme doit sélectionner au moins un étudiant à profiler. Le matériel de profil (~400 mots et photo) doit être soumis à la JSC-ÉJC à la fin du trimestre au cours duquel l'opportunité de carrière de l'étudiant sélectionné a été réalisée.

ANNEXE B

Les institutions membres participantes doivent accepter d'exiger des renonciations de la part des étudiants qui fournissent des détails sur la manière dont les informations relatives aux étudiants seront diffusées. Si votre programme ne dispose pas de sa propre renonciation, nous vous proposons le modèle suivant.

Programme de bourses pour journalistes émergents - Déclaration de renonciation

Je, (nom de l'étudiant), consens et autorise par la présente J-Schools Canada/Écoles-J Canada, les institutions membres de J-Schools Canada/Écoles-J Canada, la Fondation pour le journalisme canadien et Meta Journalism Project, à utiliser et à reproduire tout matériel (y compris le matériel textuel et/ou photographique) dans lequel mon nom et/ou ma ressemblance et/ou le contenu cité apparaissent, en relation avec le Programme de bourses pour jeunes journalistes.

Ces documents peuvent être utilisés de différentes manières : sites web, publicités, canaux de médias sociaux, infographies et autres documents de marketing et de communication de l'institution et du recrutement, sans que je sois rémunéré.

Tout le matériel dans lequel mon nom et/ou ma ressemblance et/ou le contenu cité apparaissent demeurera la propriété, uniquement et entièrement, de J-Schools Canada/Écoles-J Canada, des établissements membres de J-Schools Canada/Écoles-J Canada, de la Fondation pour le journalisme canadien et du Meta Journalism Project.

J'autorise l'utilisation de mon nom et/ou de ma ressemblance et/ou du contenu cité sous toutes les formes et à perpétuité, et je renonce à tout droit d'auteur et droit moral sur le matériel.

Nom (en caractères d'imprimerie)

Numéro d'étudiant (facultatif / discrétion du programme)

Signature

Date